

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 729

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. de Rugy et M. Mamère

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article instaure la convention d'utilité sociale qui reprend l'idée du conventionnement global en le rendant obligatoire.

La logique de loyers différenciés et de « plan stratégique de patrimoine » fait entrer les organismes HLM dans une logique de marché semblable à celle du secteur privé, avec la recherche du maximum de rentabilité où l'on verrait un renforcement de la ségrégation par secteur géographique, quartier et habitat, en fonction des publics visés.